
Adresse de la société populaire de Port-Solidor (Ille-et-Vilaine), lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Port-Solidor (Ille-et-Vilaine), lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 386;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18363_t1_0386_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

e'

[*La société populaire de Port-Solidor à la Convention nationale, le 24 brumaire an III*] (35)

Liberté, Unité, Égalité.

Représentants,

La chute du féroce Robespierre et de ses infâmes complices a ramené dans ces contrées le doux espoir d'un avenir heureux. Les patriotes opprimés, courbés et presque anéantis sous le joug terrible de ce tyran, commencent à respirer et à jouir de cette liberté qui leur est si chère. Nous nous sommes empressés de vous faire part de notre joie dans deux adresses sur les événements à jamais mémorables de la fameuse journée du dix thermidor.

Notre allégresse a été aussi grande que votre courage et votre énergie, en voyant disparaître ces jours de sang, où le crime assassinoit impunément la vertu. La liberté a repris sa place, et toute rayonnante de gloire elle vient enfin d'éclairer les français.

Législateurs, en proclamant dans votre adresse au peuple, des principes sacrés et impérissables, vous avez fait un grand pas vers l'immortalité, vous avez acquis notre reconnaissance et celle des générations futures; vous avez rattachés à l'arc triomphale qui couronnera vos glorieux travaux les palmes civiques que quelques intrigants dans un instant de faiblesse avoient en vain essayé d'arracher.

Cette admirable et simple adresse a été reçue avec transport de tous les citoyens, elle s'imprime en caractères de feu dans toutes les âmes, elle n'en sera jamais effacé, nous la placerons à côté de la déclaration des droits de l'homme et nous périrons tous plutôt que d'y laisser porter atteinte.

Vous exprimer les sentiments de reconnaissance, de joie et de sensibilité qu'elle a excités dans nos âmes, est au dessus de nos forces, comment bien peindre ce que le cœur sent ce que le cœur éprouve?...

Courage, braves Législateurs, courage, assurez notre bonheur en ne cessant de marcher d'un pas ferme dans la brillante carrière qui vous est ouverte! frappez d'une main terrible tous les intrigants, tous les ennemis du peuple de quelques masques dont ils se couvrent!

Que ces dénominations monstrueuses de Marais, de Plaine, de Montagne, de Jacobins, de Feuillants, de Modérés, source intarissable de divisions, soient à jamais anéantis! Que tous les français unis par les liens indissolubles de la fraternité et de l'amour, de la liberté ne présentent plus à l'univers qu'une seule et grande famille.

Pour nous amis sincères de la révolution nous nous renfermerons dans les strictes bornes que vous nous avez prescrites par vos sages décrets, nous surveillerons les ennemis de la patrie, nous instruirons nos concitoyens, afin de leur faire

connaître et de leur faire goûter les bienfaits inappréciables d'un gouvernement libre et Republicain.

Vive la République, vive la Convention.

Suivent 101 signatures.

2

Adresses du conseil général de la commune de Dun-sur-Loir [ci-devant Châteaudun, Eure-et-Loir]^a, **des membres de la société populaire de Vienne-la-Patriote** [ci-devant Vienne, Isère]^b, **des administrateurs du district de Mont-de-Marsan** [Landes]^c, **des administrateurs du département des Alpes-Maritimes**^d, **du conseil général de la commune et de la société populaire de Romilly-Voltaire** [ci-devant Romilly-sur-Seine, Aube]^e, **des membres de la société populaire de Brignais, département du Rhône**^f et des élèves de l'institut national de la commune de Provins, département de [Seine-et-Marne]^g. Ces adresses félicitent la Convention sur celle qu'elle a envoyée au peuple français; elles la félicitent encore d'avoir mis à l'ordre du jour la justice et la probité qui sont les vertus des républicains et d'avoir banni le règne affreux de la terreur.

Mention honorable, insertion au bulletin (36).

a

[*Le conseil général de la commune de Dun-sur-Loir à la Convention nationale, le 9 brumaire an III*] (37)

Liberté, Égalité.

Vous avez fait succéder la justice et les vertus à la tyrannie et à tous les vices qu'elle traîne après elle. La liberté individuelle repose à l'ombre de la liberté publique. Les proscriptions arbitraires n'existent plus, un tribunal severe mais juste est devenu l'asile de l'innocence comme il est l'effroy du crime et lorsqu'on vous dira que l'aristocratie leve la tête, portez vos regards sur tout ce qui vous environne, vous y verrez la sérénité du bonheur reprendre la place de la stupeur et de l'effroy; vous verrez la liberté, longtemps opprimé reprendre sa force et son énergie et le peuple jurer fidélité inviolable à la représentation nationale et soumission au gouvernement révolutionnaire, dirigé par la justice.

Les principes développés dans l'adresse de la Convention nationale au peuple français sont gravés dans les cœurs des citoyens de cette

(35) C 326, pl. 1422, p. 2. *Bull.*, 29 brum.

(36) P.-V., XLIX, 274-275.

(37) C 324, pl. 1400, p. 8. *Bull.*, 29 brum.